

ISOLATION PHONIQUE EN CONSTRUCTION BOIS - CORRECTION ACOUSTIQUE ECOLOGIQUE - DECOUVERTE DE LA FILIERE FORET-BOIS DES ACTEURS ET SAVOIR-FAIRE

Vendredi 7 octobre, Mercredi 12 octobre, Jeudis 20 octobre et 27 octobre 2022

*** Formation proposée en présentiel * dans l'Agglomération du Puy-en-Velay**



DURÉE : 4 journées (28 heures)



PUBLIC VISÉ : Services techniques de la maîtrise d'ouvrage (public et privé), architectes, maîtres d'œuvre, agents territoriaux, élus de collectivités

>>> Pré-requis : aucun



OBJECTIFS :

- Comprendre les grands principes de l'isolation phonique
- Connaître les particularités des bâtiments en bois en acoustique
- Connaître les atouts des éco-matériaux en isolation phonique
- Etre capable d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions à partir de modèles simples en neuf ou en rénovation des bâtiments bois
- Réussir le lien entre le prescripteur et l'applicateur
- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Construire les bases de la réglementation dans ce domaine
- Connaître les matériaux employés en correction acoustique
- Identifier les projets qui imposent le recours au bureau d'étude acoustique
- Etre capable d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions simples en neuf ou a posteriori en privilégiant les produits bio-sourcés ou à base de bois



PROGRAMME :

J 1 // 7 OCTOBRE 2022 : L'isolation phonique en construction bois

Durée 7 h

- Les particularités de la construction bois en acoustique
- Quelques notions fondamentales
- Etendue et pertinence de la réglementation acoustique pour le neuf ou pour la rénovation
- Les matériaux isolants : mesures et indices de performance
- Les écomatériaux d'isolation, les familles de matériaux, leur emploi en isolation phonique
- La mise en œuvre des matériaux, principes et précautions
- Quelques principes de l'isolation phonique
- L'isolation phonique de l'enveloppe des bâtiments en structure bois
- L'isolation phonique intérieure en construction bois

J 2 // 12 OCTOBRE 2022 : Visites de terrain

Durée 7 h

- A définir : forêt, chantier forestier, scierie, industriel du bois, entreprises de menuiserie, charpente, chantier de construction et/ou réhabilitation... sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay

J 3 // 20 OCTOBRE 2022 : La correction acoustique écologique

Durée 7 h

- La correction acoustique, pourquoi faire ?
- La nature des sons
- La propagation des sons en milieu clos, le comportement des surfaces
- Les indices et les valeurs
- La réglementation selon le type de locaux
- Les outils de correction acoustique
- Les cas complexes : auditoriums, grands volumes, lieux musicaux
- Les cas simples : salle de classe, cantine, salles de réunions
- L'isolation phonique intérieure en construction bois

J 4 // 27 OCTOBRE 2022 : Visites de terrain

Durée 7 h

- A définir : forêt, chantier forestier, scierie, industriel du bois, entreprises de menuiserie, charpente, chantier de construction et/ou réhabilitation... sur le territoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay



FORMATEURS : Jean-Louis Beaumier, Ingénieur conseil et Jean-Pierre Mathé, Prescripteur bois

Jean-Louis Beaumier : Compétences : Electro acoustique, études et préconisations de systèmes de diffusion sonore, collaboration au développement des outils, étude comparée de solutions acoustiques. • **Formation initiale :** Ingénieur conseil et formateur en acoustique de l'éco-construction

Jean-Pierre Mathé : Compétences : Connaissance du tissu économique de la filière bois régionale, maîtrise de la conception de bâtiments à structure bois énergétiquement performants, conception de ressources pédagogiques. • **Formation initiale :** Certificat Conseiller Certifié Maison Passive, brevet technicien supérieur Production bois et Ameublement

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 15. L'inscription est définitive à réception du règlement du bulletin d'inscription.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Date limite d'inscription le 1er octobre 2022

Prix :

Formation GRATUITE co-financée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le Conseil régional AuRA et Fibois AuRA

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.

Fibois AuRA **est certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

Modalités d'évaluation

- **Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire).**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation.**
- **Fiche de satisfaction à chaud.**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation.

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle et sur le terrain (forêt, usine de transformation, chantier de construction...)

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- Paper-board
- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires

Modalités pédagogiques

- Apport théorique en présentiel
- Méthode de formation participative
- Visites de terrain



Plus de renseignements : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -

Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org



DURÉE : 4 journées (28 heures)

BULLETIN REPONSE À COMPLETER

FORMATION

Isolation phonique en construction bois, correction acoustique écologique, découverte de la filière forêt-bois : acteurs et savoir-faire,

Jeudi 7 octobre, mercredi 12 octobre, Jeudis 20 et 27 octobre 2022

Présentiel

Date limite d'inscription le 1er octobre 2022

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

participera à la formation le 4 J dans la Haute Loire

Nombre de participants :

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation : oui non

Le stagiaire a pris connaissance que ces sessions sont indissociables et qu'il s'engage à suivre les 4 modules

Date et signature

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature